



Bruxelles, 9-11 juillet 2007

**Document de base
(Version originale : anglais)**

**Table ronde 2
Transferts de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net
et leur valeur de développement**

**Session 2.1
Améliorer les transferts formels de fonds et réduire leur coût**

Partenaire de coordination : le Gouvernement des Philippines
Partenaires dans la préparation de la présente session : le Gouvernement de
l'Espagne,
le Gouvernement de la Tunisie, la Banque européenne d'investissement
Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) a apporté sa
contribution à ce document de base
Les questions horizontales ont été traitées sur base de contributions fournies par
l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation Internationale des
Migrations et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
(Belgique)

Coordinateur pour la "task force": Roméo Matsas

Panel de session :

Président/Modérateur : M. Diwa Guinigundo, Gouverneur Adjoint, Banque Centrale, Philippines

Orateur: M. Marianito D. Roque, Administrateur, Overseas Workers Welfare Administration, Philippines

Discutant : M. Abdelatif Fezzani, Directeur Adjoint, DG Europe, Ministère des Affaires Etrangères, Tunisie

Discutant : Mr. Pedro de Lima, Conseiller Economique Adjoint, Banque Européenne d'Investissement

Rapporteur : Mme. Tamara Zaballa Utrillas, Chef d'Unité, Organisations Multilaterales et UE, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Espagne

Ce document de base a été préparé par le Gouvernement des Philippines, en collaboration avec la taskforce mise en place par le gouvernement belge dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). L'unique objectif de ce document est d'informer et de faciliter la discussion de la session 2.1 lors de cette première réunion du FMMD. Il se base sur des sources publiques et n'a pas pour intention d'être exhaustif. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité et ne garantissent pas la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Le document ne reflète pas nécessairement les opinions des organisateurs du FMMD, ni celles des gouvernements ou des organisations qui prennent part aux sessions de table ronde. Etant donné que le FMMD est un processus informel, ce document n'implique aucun engagement de la part des parties qui l'utilisent dans le cadre des discussions du FMMD. Toute reproduction, partielle ou totale, de ce document doit mentionner la source.

Résumé

Le niveau en croissance rapide des transferts de fonds et leur concentration dans les pays en développement au cours de ces dernières décennies mettent en avant son potentiel d'utilisation considérable dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Ce potentiel est maximisé lorsque les frais de transfert sont réduits et lorsque les transferts de fonds sont effectués par le biais de canaux formels.

En général, il apparaît qu'une plus grande concurrence dans le secteur des transferts de fonds est liée à une réduction des frais. L'octroi de licences exclusives, comme c'est le cas dans certains pays, doit être évité, étant donné qu'il donne lieu à une tarification de monopole. D'autre part, il conviendrait de promouvoir les partenariats entre différentes parties concernées, telles que les organismes gouvernementaux, les institutions financières, les prestataires de services de transfert de fonds, et les sociétés de technologie, car ils permettent une concurrence accrue et l'adoption d'une technologie plus récente ayant pour effet de réduire les coûts. La reconnaissance des transferts de fonds comme un secteur distinct de l'industrie bancaire, avec des exigences réglementaires différentes, pourrait améliorer davantage la concurrence.

Le gouvernement a un rôle important à jouer dans l'établissement de réseaux partagés, dans l'accès à la nouvelle technologie de paiements, et même dans la diffusion d'informations concernant les prix des différents services de transferts de fonds. Des organisations bilatérales se sont avérées efficaces dans la réduction des frais de transferts en facilitant les flux de transferts de fonds entre les pays expéditeurs et destinataires. Une coopération multilatérale entre gouvernements et l'inclusion d'autres parties concernées présentent un potentiel considérable pour améliorer davantage l'efficacité.

Un outil potentiellement efficace pour augmenter les transferts formels est de fournir aux migrants des programmes d'alphabétisation financière (en ce compris avant le départ). Dans certains pays, il est démontré que la majeure partie des transferts de fonds est effectuée par les femmes. Il convient d'en tenir compte dans la conception et le ciblage des programmes d'alphabétisation financière. Encourager les banques nationales à s'étendre aux pays qui présentent une concentration élevée de leurs migrants, ainsi que la simplification des procédures et la réduction des frais, contribueront également à la formalisation des transferts de fonds.

D'autres mesures visant à augmenter les transferts formels de fonds, qui se sont avérées efficaces ou qui présentent un excellent potentiel sont l'émission aux travailleurs migrant de cartes d'identification, l'assouplissement des contrôles relatifs aux devises, ainsi que des privilèges et des stimulants fiscaux aux transferts de fonds.

Les futures mesures suggérées visant à réduire les frais et augmenter les transferts formels de fonds, comprennent le démantèlement des monopoles dans le secteur des transferts de fonds où ils existent, la reproduction des associations innovatrices, que ce soit entre les organismes gouvernementaux et les sociétés technologiques, ou les institutions financières et les organisations bénévoles, etc., et l'assouplissement des contrôles sur le marché du change en devises étrangères.

Il conviendrait de réaliser une étude minutieuse du profil des migrants, de leur niveau de connaissance sur le plan financier et technologique, et des programmes d'alphabétisation financière devraient être conçus sur mesure pour eux. La pratique de la diffusion publique des informations relatives aux prix pour les différents prestataires de services de transferts de fonds devrait être institutionnalisée. Il conviendrait d'explorer d'autres moyens de formalisation des transferts de fonds, notamment le paiement des salaires aux travailleurs migrants par l'intermédiaire des banques.

Pour terminer, des accords bilatéraux dans le style des accords couronnés de succès déjà mis en place, devraient être examinés et entrepris par tous les pays émetteurs et destinataires

correspondants. Cela comprend des accords éventuels concernant l'accès aux institutions financières et l'acceptation de cartes d'identification pour les migrants. De même, il conviendrait d'explorer la possibilité d'accords multilatéraux, en particulier dans l'établissement d'une infrastructure de paiements à l'échelle de la région comme dans l'UE, mais également dans d'autres régions, telles que le Corridor de développement sud-africain, ASEAN ou ASEAN + 3, etc.

1. Introduction

Les transferts de fonds vers le monde dans son ensemble et vers les pays en développement en particulier ont connu une augmentation rapide au cours de ces trois dernières décennies. Leur niveau extrêmement élevé et leur concentration dans les pays en développement ont conduit de nombreuses personnes à les considérer comme un véhicule très prometteur de développement économique et de lutte contre la pauvreté. S'ils sont mobilisés en tant qu'épargne, les transferts de fonds peuvent soulager les contraintes en matière de crédit pour les groupes à revenu faible et moyen et peuvent également constituer un outil pour la modernisation de l'infrastructure financière et de communication. L'utilisation des transferts de fonds peut en outre être harmonisée avec les objectifs des gouvernements en matière de développement par le biais d'options, d'outils et d'incitants fournis aux émetteurs et aux destinataires de transferts de fonds dans des domaines tels que la lutte contre la faim, l'amélioration de l'accès à l'enseignement à tous les niveaux, l'amélioration de l'égalité de genre, l'amélioration du développement rural et l'augmentation des normes en matière de santé (voir session 2.2).

Plus le niveau des transferts de fonds est élevé et plus la proportion du total de ceux-ci passant par les canaux formels est grande, plus son potentiel de développement est solide. Pour cette raison, les discussions en matière de politique concernant les transferts de fonds visent à réduire les frais des transferts de fonds et accroître l'utilisation des canaux formels. Il va de soi que les deux directives politiques ne sont pas mutuellement exclusives : tout ce qui réduit les frais des transferts de fonds par le biais de canaux formels, les formalisera également de plus en plus.

Le présent document considère les politiques qui ont été proposées pour réduire les frais des transferts de fonds et les diriger vers les canaux formels dans la période récente, ainsi que les expériences effectives des pays concernant lesdites politiques. Le restant du document est structuré comme suit. Le chapitre suivant considère les politiques récentes visant à réduire les frais des transferts de fonds et à accroître l'utilisation des canaux formels, qui ont été discutées dans la littérature, ainsi que les expériences spécifiques des pays qui les ont mises en œuvre. Le troisième chapitre résume les leçons tirées et les résultats de toutes ces politiques. Le dernier chapitre présente des propositions concernant des actions futures.

2. Les politiques et les programmes récents et actuels concernant la réduction des frais et l'accroissement de la formalisation des transferts de fonds

2.1. La réduction des frais de transfert

Les politiques visant à réduire les frais de transfert ont adopté quatre formes principales : a) *améliorer la concurrence du marché* ; b) *aider les fournisseurs de transferts de fonds à accéder à une nouvelle technologie en matière de paiements* ; c) *diffuser des*

informations à la fois aux émetteurs et aux destinataires des transferts de fonds ; et d) négociations bilatérales entre gouvernements.

Parmi les politiques qui sont supposées accroître la concurrence du marché, il y a l'encouragement des systèmes postaux et d'autres alternatives publiques de distribution à ouvrir leurs réseaux à des partenariats multiples avec des opérateurs de transferts de fonds (Money Transfet Operators, MTO) sur une base non exclusive. L'accent est mis sur le caractère non exclusif, car dans le cas contraire, cela pourrait donner lieu à des frais accrus en raison du pouvoir de monopole obtenu par celui qui reçoit la licence (Banque mondiale 2006). Une étude de la Banque mondiale (2005) révèle que les frais de transfert sont substantiellement supérieurs dans les pays où les MTO jouissent d'une relation exclusive avec le bureau de poste.

Une autre politique permettant d'accroître la concurrence est d'autoriser ou d'encourager les partenariats entre le gouvernement, les institutions financières et les MTO. En République dominicaine, les banques commerciales se sont associées à un transmetteur, notamment l'arrangement pour Banco Popular Dominicano et Banco del Progreso pour distribuer pour MoneyGram par l'intermédiaire de succursales et de distributeurs automatiques de billets. Wells Fargo, selon un communiqué de presse, a fait des incursions en Chine et au Vietnam en s'associant avec la Banque Agricole de Chine (31 000 succursales et des milliers de distributeurs automatiques de billets) et la Banque Industrielle et Commerciale du Vietnam (700 succursales et 400 distributeurs de billets automatiques). Au Vietnam également, un autre MTO, First Remit au Royaume-Uni a conclu un accord de transfert de fonds avec la Orient Commercial Joint Stock Bank basée au Vietnam. Aux Philippines, la Banque nationale des Philippines s'est associée à 7Eleven et Citibank à Hongkong afin de fournir des services de transferts de fonds. PNB se serait également associée avec une banque indonésienne pour fournir des mécanismes de transfert aux travailleurs indonésiens à Hongkong. Selon la Commission européenne (2006), le gouvernement allemand encourage les activités bancaires de détail dans des Etats des Balkans ; et en Italie, le gouvernement dispose de plusieurs programmes avec des organisations sans but lucratif. Le gouvernement d'Espagne, dans le cadre de l'Initiative contre la faim et la pauvreté (IHT), s'est engagé avec le secteur financier espagnol à s'associer dans la facilitation des flux de transferts de fonds avec l'objectif général qui est d'améliorer leur impact sur le développement.

Une autre politique suggérée pour améliorer la concurrence du marché est la de reconnaître les transferts de fonds comme une industrie autonome différente du secteur bancaire, et par conséquent de la soumettre à des exigences différentes en matière de capitalisation et de reporting. Bien que les réglementations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) soient nécessaires pour des raisons de sécurité, elles ne devraient pas compliquer les choses pour les entreprises de services financiers en ce qui concerne l'exploitation de comptes avec des banques correspondantes. Par exemple, l'Autriche a modifié en janvier 2004 sa législation concernant les services de transfert de fonds, de sorte que l'exigence en matière de capital est de 36 000 euros pour une société anonyme et de 72 000 euros pour une entité constituée en société. En outre, le nombre de directeurs généraux nécessaires a été réduit de deux initialement à un. Quoi qu'il en soit, les nouvelles entités sont soumises aux mêmes règles anti-blanchiment d'argent que les banques. Ratha et Riedberg (2005) affirment que la

le fait de ne pas mettre à disposition une licence de transfert de fonds distincte d'une licence bancaire complète, affecte gravement les conditions de marché. Aux Etats-Unis, les réglementations sont différentes pour les banques et les sociétés de transfert de fonds en termes d'octroi de licences, de lutte contre le blanchiment d'argent, d'exigences en matière d'identification et de reporting. Les transmetteurs de fonds sont réglementés en vertu de la loi sur les transmetteurs de fonds (Money Transmitter Act), tandis que les banques sont soumises à la loi bancaire (Banking Act).

Les gouvernements peuvent également contribuer à réduire les frais de transfert en aidant à la création de réseaux partagés et en aidant les fournisseurs de services de transferts de fonds à accéder à la nouvelle technologie en matière de paiement. Un exemple de réseau partagé établi pour réduire les frais de transfert de fonds est la chambre de compensation automatisée américano-mexicaine (Fed-ACH). Du côté du destinataire, le gouvernement mexicain a également fourni des efforts pour établir un réseau de paiement devant être partagé par les banques d'épargne, les unions de crédit, et les institutions de microfinance actives dans les zones pauvres et éloignées (Banque mondiale 2006). Un autre réseau partagé, créé en 1999, est le Réseau international des transferts (IRnet : International Remittance Network), qui a été établi pour faciliter les flux de transferts de fonds à partir des Etats-Unis vers l'Amérique latine. Celui-ci a été réalisé par le Conseil mondial des Unions de crédit (WOCCU), sur base de la demande pressante des unions de crédit membres du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Mexique et de la Jamaïque, et il aurait donné lieu à des frais inférieurs imputés par l'IRnet par rapport aux principaux MTO – un forfait de 10 USD pour envoyer jusqu'à 1 000 USD. (Banque mondiale 2006).

Les nouveaux instruments et la nouvelle technologie des systèmes de paiement qui présentent un potentiel de réduction des frais comprennent les instruments sur base de cartes, les transferts de fonds par Internet et les transferts de fonds par le biais des téléphones portables. En République dominicaine, Quisqueyana, Mercantil et Visa International ont produit un produit appelé Cashpin, le seul produit de carte sur le marché dominicain des transferts de fonds (Suki 2004). Des efforts en vue des transferts de fonds par Internet sont consentis par Envios Boya également en République dominicaine, qui dispose d'un modèle quasi-virtuel de distribution pour les sociétés hors-ligne et en ligne traditionnelles, parmi lesquelles figure Xoom.com (Suki 2004). Aux Philippines, le système de transfert de fonds basé sur les téléphones mobiles est employé par Smart, Inc. et récemment par Globe Telecoms qui permettent toutes deux aux transmetteurs de fonds de transférer des fonds en utilisant les téléphones portables de leurs bénéficiaires (GEP 2006 ; Transferts de fonds des migrants 2007). De nombreux téléphones cellulaires dans le pays sont opérés par cartes prépayées, qui sont des cartes de valeur effectivement stockée. Il est possible d'utiliser les fonds stockés sur ces cartes dans de nombreux magasins. Au Kenya, un moyen semblable de transfert de fonds a également été mis en place avec le M-Pesa, ou argent mobile, qui permet aux abonnés d'envoyer du liquide à d'autres utilisateurs de téléphones portables par SMS. Le service est assuré par le plus important opérateur de service mobilophone du Kenya. L'Administration des Philippines pour le bien-être des travailleurs d'outre-mer s'est associée à Microsoft pour un système de transfert de fonds électronique appelé One Follow Me qui utilise des plates-formes Internet sans fil et basées sur ordinateur de bureau. Le service de transfert de fonds permet à un travailleur philippin à l'étranger (OFW) d'envoyer des fonds virtuellement partout dans le monde et utilise le service de transfert de fonds existant TeleMoney de Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC), qui peut être utilisé par l'intermédiaire de plus de 250 centres Telemoney RCBC outre-mer. Toutefois, dans de

nombreux pays en développement, l'infrastructure requise n'est pas encore en place. Ici, les agences donneuses peuvent aider en fournissant des prêts et une assistance technique pour les projets supportant le développement et l'installation de technologies utilisées pour le paiement des transferts de fonds dans les pays en développement (Ratha et Riedberg 2005). Cela se passe déjà, notamment par le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Commission européenne, CGAP et d'autres partenaires qui ont lancé une facilité d'assistance technique mondiale pour introduire ou affiner les services de transfert de fonds existants.

Un autre moyen par lequel le gouvernement peut contribuer à réduire les frais de transfert est de diffuser ou de faciliter la diffusion d'informations relatives aux prix des services de transferts de fonds, en particulier pour les corridors de transfert de fonds les plus importants. Selon la Banque mondiale (2007), les moyens de diffusion suivants pourraient entrer en ligne de compte : (1) l'utilisation de médias ethniques, en particulier la presse et la radio; (2) les médias financiers ; (3) les associations nationales et les organismes de consommateurs du secteur privé, qui utilisent des documents imprimés et des pages Web ; et (4) les consulats et les ambassades d'outre-mer des pays destinataires. Aux Philippines, la Bangko Sentral ng Pilipinas a émis une circulaire en juin 2005 demandant que les institutions financières bancaires et non bancaires affichent les frais pour leurs différents produits de transfert de fonds en ce compris les classifications de frais. Le but en est partiellement d'aborder l'absence de réponse des frais de service en dépit de la diminution des frais encourus en raison de l'automatisation du processus de transfert de fonds. Au Mexique, la publication des informations relatives aux frais s'est faite par l'intermédiaire de l'initiative Procuraduría Federal del Consumidor (PROFECO). Le gouvernement du Sri Lanka jouerait également un rôle actif dans la collecte et la diffusion d'informations concernant les produits disponibles en matière de transfert de fonds pour l'envoi de fonds à partir du Moyen Orient, la source principale de transferts de fonds du pays (de Luna Martinez 2005). Le site Web www.sendmoneyhome.org fournit des informations détaillées et comparatives sur la gamme de produits disponibles pour le transfert de fonds dans de nombreux pays. Il est géré par Profile Business Intelligence et soutenu financièrement par le Département pour le développement international (DfID).

Les négociations bilatérales, en particulier à l'initiative des gouvernements des pays d'origine des migrants, peuvent également contribuer à réduire les frais de transfert en améliorant l'accès aux institutions financières dans les pays d'accueil des migrants. Par exemple, le Ministère des finances des Philippines a entamé des négociations bilatérales avec le Ministère du Trésor américain dans l'intention de réduire les frais de transfert de fonds. Les moyens devant permettre de réduire les frais sont l'octroi aux banques locales du droit de conclure des accords avec leurs contreparties aux Etats-Unis, améliorant ainsi l'accès aux systèmes de transfert formels, en veillant simultanément à la mise en conformité avec réglementations concernant les flux financiers. Un protocole d'accord a été signé à cette fin (de Luna Martinez 2005). Des accords bilatéraux entre les Philippines et le Japon, ainsi que la Malaisie, sont également déjà en vigueur. Leur but est de faciliter les transferts de fonds au départ de ces deux pays et d'améliorer l'accès aux institutions financières (ADB 2006). L'Inde s'est engagée dans un dialogue politique avec le Canada dans le but de réduire les frais des transferts de fonds. La Colombie, le Mexique et la Turquie mènent également des dialogues actifs avec leurs contreparties dans les pays d'origine des transferts de fonds afin de faciliter les flux des transferts de fonds (De Luna Martinez 2005). Le dialogue entre la

Colombie et les Etats-Unis concerne l'accès aux services bancaires pour les migrants. Entre les Etats-Unis et le Mexique, la négociation a porté sur la connectivité des systèmes de paiement et la reconnaissance de la « carte consulaire » en tant que document d'identification bancaire. Les banques centrales du Mexique et des Etats-Unis ont signé un accord qui permet aux banques de transmettre des transferts de fonds électroniques à partir des Etats-Unis au Mexique à travers la chambre de compensation automatisée de la banque de la Réserve fédérale. Entre l'Allemagne et la Turquie, le dialogue concernait l'imposition des transferts de fonds des migrants. De Luna Martinez (2005) révèle que les corridors où il y a un dialogue actif entre les pays émetteurs et destinataires, sont ceux qui présentent les frais de transferts de fonds les plus bas. Le Royaume-Uni a également conclu des coopérations bilatérales avec les pays destinataires des transferts de fonds dans le but de soutenir le développement de leur secteur financier, qui comprend le soutien de la technologie bancaire mobile au Kenya et ailleurs en Afrique orientale, et le développement d'une infrastructure de cartes de débit en Afrique du Sud (Commission européenne 2006).

La coopération multilatérale entre les gouvernements et comprenant d'autres parties concernées telles que les prestataires de services de transferts de fonds et mêmes des ONG peut également faciliter les transferts de fonds et donc réduire les frais. Le DFID affirme qu'il appuiera la création d'une infrastructure à l'échelle de l'UE pour la fourniture de services de paiement, réduisant ainsi les frais de transaction en UE. En Irlande, une idée est actuellement en train d'être développée, notamment de construire un réseau mondial de transferts de fonds qui rassemble des institutions financières, des banques communautaires et des institutions de microfinance partageant les mêmes valeurs et en faveur des pauvres, qui fourniraient des technologies permettant des services de transferts de fonds internationaux et une capacité de transfert de fonds (Hastings 2006). Ce réseau est conçu pour permettre aux institutions de microfinance du monde entière de pénétrer sur le marché et de réduire les frais.

2.2. Augmenter l'utilisation des canaux formels

Les politiques visant à augmenter l'utilisation des canaux formels revêtent 5 formes principales : *a) programmes d'alphabétisation financière ; b) accès accru des travailleurs migrants aux banques soit par l'introduction de comptes bancaires de base ou l'émission de cartes d'identification à leur attention ; c) assouplissement des contrôles sur le change ; d) formalisation de canaux non formels auparavant ; e) octroi d'incitants fiscaux et d'autres privilèges préférentiels.*

Un obstacle majeur au passage des transferts de fonds vers les canaux formels est le faible niveau de compétence financière et d'expérience bancaire de nombreux migrants et leurs familles. Parmi les migrants africains au Royaume-Uni, on rapporte que seuls 35 pour cent utilisent les banques et les opérateurs de transferts de fonds, tandis que plus de 40 pour cent préfèrent que les fonds en espèces ou les biens soient transférés par l'intermédiaire des canaux informels (Samuel 2005). En général, les différentes communautés ethniques semblent démontrer des degrés divers de confiance dans le système bancaire (Commission européenne 2006). Les gouvernements des pays destinataires des transferts de fonds peuvent tenter d'aborder ce problème au travers de programmes d'alphabétisation financière destinés à leurs travailleurs migrants. Il n'y a que peu de données sur les transferts de fonds suivant le genre, mais les données en provenance du Sri Lanka et de la République dominicaine semblent indiquer que la majorité des transferts de fonds proviennent de migrants féminins, et cela pourrait devoir être pris en compte dans la conception et le ciblage des programmes

d'alphabétisation financière. Aux Philippines, Les travailleurs qui se rendent à l'étranger reçoivent des séminaires d'orientation qui comprennent des thèmes sur les transferts de fonds, en ce compris l'ouverture d'un compte bancaire avant le départ aux fins des transferts de fonds ultérieurs. Les programmes d'alphabétisation financière sont également organisés en coordination avec l'Administration du bien-être des travailleurs d'outre-mer (OWWA) pour faire prendre conscience aux travailleurs migrants des différents instruments bancaires et d'autres possibilités d'investissement qui leur sont disponibles. La croissance très rapide des chiffres relatifs aux transferts de fonds aux Philippines au cours de ces dernières années est partiellement attribuée à l'utilisation croissante des canaux formels par les migrants, qui à son tour peut être attribuée en partie auxdits programmes d'alphabétisation. Le projet conjoint entre l'OWWA et Microsoft Philippines appelé *Tulay*, qui assure une formation concernant les applications informatiques de base, en ce compris le courrier électronique et les fonctionnalités d'Internet aux OFWs et à leurs familles, accroît non seulement la compétence financière mais également technologique des migrants. De même aux Philippines, RuralNet, une entreprise coopérative de banques rurales a été établie pour assurer l'interconnectivité entre les banques rurales et d'autres acteurs sur le marché formel des transferts de fonds. Celle-ci est considérée comme abordant le « problème des exclus du circuit bancaire » (Melly, 2005).

Les gouvernements peuvent également augmenter les transferts formels en améliorant l'accès des migrants aux services bancaires. Par exemple, il est possible d'y parvenir en encourageant ou en aidant les banques nationales et les institutions de microfinance à s'étendre aux pays de résidence d'un nombre significatif de leurs travailleurs migrants. La banque Fonzoke d'Haïti a étendu sa clientèle basée aux Etats-Unis en partenariat avec la City National Bank du New Jersey (Banque mondiale 2005). Le fait de disposer au sein du prestataire de services de transferts de fonds d'un personnel qui parle la langue de ceux qui procèdent aux transferts de fonds représente une nécessité si l'on veut que l'accès soit étendu. Plusieurs banques philippines disposent de succursales dans d'autres pays qui présentent un nombre important de travailleurs philippins. L'Indonésie a plus de 20 000 travailleurs au Qatar et l'accord conclu entre Doha Bank et PT Bank Central Asia Tbk, Indonesia permet à ses travailleurs d'utiliser les services de transferts de fonds basés sur le Web. Un accès accru aux services bancaires peut également être facilité à travers une simplification des procédures et une réduction des frais. Le Groupe Banques Populaires offre des frais peu élevés, des procédures simples et d'autres services non financiers aux Marocains à l'étranger et suite à cela, il a obtenu 66 pour cent du total des transferts de fonds vers le Maroc (Amin et Freund 2005). La Commission européenne rapporte que le gouvernement du Royaume-Uni exige que les banques introduisent des comptes bancaires de base, et qu'elles les rendent largement disponibles et accessibles aux immigrants. Dans le but de faire passer davantage les transferts de fonds vers le canal formel, il accorde également des avantages et des crédits fiscaux aux comptes bancaires de la Poste (Post Office Card Accounts) et aux comptes de base disponibles par le biais de la Poste.

L'accès des travailleurs migrants aux services bancaires peut également être accru en leur émettant des cartes d'identification. En Tunisie, les cartes d'identification sont utilisées pour accomplir avec diligence les services nationaux pour leurs émigrants. La carte tunisienne (*carte consulaire*) est utilisée pour les dédouanements spéciaux, les billets d'avion réduits et l'ouverture de comptes bancaires en devises étrangères. Le Mexique émet des cartes d'identification (ID) aux migrants pour contribuer à augmenter l'accès des migrants aux facilités et aux services bancaires. Les travailleurs migrants mexicains peuvent obtenir

une carte d'identification avec photo sous la forme d'une « *matricula consular* » auprès de leurs consulats locaux. Celles-ci peuvent être utilisées pour ouvrir des comptes auprès de nombreuses banques commerciales américaines. (Banque mondiale 2006).

Etant donné que dans certains cas, il se peut que ceci soit incompatible avec les dispositions internationales à caractère obligatoire visant à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, des alternatives doivent être trouvées pour considérer une plus grande flexibilité dans l'accès minimal aux services bancaires à tous les migrants sans considération de leur séjour légal dans le pays hôte, sans négliger les préoccupations concernant l'identification du client (KYC), la lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et la lutte contre le financement du terrorisme (CFT).

Assouplir les contrôles relatifs au change et permettre à davantage d'institutions financières d'exécuter des transactions de change, autant de mesures qui sont également considérées comme augmentant les transferts formels (Orozco 2002). En Afrique, il a été observé qu'une augmentation considérable des transferts de fonds formels a suivi la politique consistant à permettre aux résidents de détenir des dépôts en devises utilisant des transferts de fonds (Siddiqui 2004). Toutefois, au Zimbabwe, où il est obligatoire que les transferts de fonds soient convertis dans la devise locale, mais où le marché officiel et le marché au noir présentent un écart d'un facteur de six, les expéditeurs de fonds sont très peu enclins à transférer des fonds par le biais du canal formel (CGAP). L'assouplissement des contrôles sur le change aurait provoqué une vague de transferts formels de fonds pour les Philippines en 1995, tandis que les contrôles sur les devises au Pakistan et au Vietnam en 1998 et 1996, respectivement, ont entraîné des réductions massives des transferts de fonds (CGAP). La politique consistant à permettre aux expéditeurs de fonds d'avoir la liberté de choix de la devise du transfert de fonds, parce que cela leur permet d'être mieux protégés contre les fluctuations du change, est également considérée comme augmentant les transferts formels (Suki 2004). Cela semble être le cas de la République dominicaine où la dévaluation drastique de la devise locale en 2004 a donné lieu à un passage substantiel au dollar américain. De Luna Martinez (2005) a toutefois découvert dans une étude de 40 pays, qu'en pratique, la plupart des pays en développement permettent déjà à leurs ressortissants d'ouvrir des comptes en dollars américains ou toute autre devise internationale, par conséquent, l'adoption universelle de cette politique pourrait ne pas avoir un impact aussi important. Dans ladite étude, 32 pays sur 40 permettent à leurs ressortissants d'ouvrir des comptes en dollars américains ou d'autres devises étrangères majeures, tandis que deux pays (l'Equateur et El Salvador) étaient dollarisés.

La formalisation de canaux non formels existants largement utilisés représente un autre moyen d'augmenter les transferts formels. Au Pakistan, le gouvernement a converti les cambistes informels, qui accaparaient une part importante des transferts de fonds, en sociétés de change afin d'encourager les transferts de fonds par le biais de ce nouveau secteur formel. Son objectif était d'étendre les activités de ces sociétés pour augmenter les franchises, les guichets de paiement spécialisés, et encourager les arrangements d'agence avec des prestataires de services de transferts de fonds de premier ordre. Le Pakistan a autorisé une autre catégorie de sociétés de change avec des exigences inférieures en matière de capital, pour s'occuper uniquement de l'achat et de la vente de devises étrangères.

L'octroi d'incitants fiscaux et d'autres privilèges préférentiels est accordé aux travailleurs migrants pour encourager davantage les transferts formels. Au Guatemala, un

migrant à droit à procéder une fois par an à un transfert de fonds exonéré de taxes de toute marchandises d'une valeur jusqu'à 500 dollars américains (Banque mondiale 2006). En Tunisie, les travailleurs migrants ont le droit d'importer, hors taxe, des biens ou des services à concurrence d'une valeur en douane de TD 1 000. Les travailleurs migrants de Tunisie et du Pakistan, qui rentrent au pays, ont également le droit d'apporter un véhicule privé, des meubles et d'autres équipements pour la maison, exonérés de taxes. En Egypte, les institutions bancaires accordent des allègements fiscaux jusqu'à dix ans aux migrants qui sont clients chez elles pour les transferts de fonds (de Luna Martinez 2005). En Turquie, les dépôts en devises étrangères des travailleurs migrants bénéficient de taux spéciaux, et les migrants eux-mêmes ont droit à des privilèges en matière d'importation. Dans le cas de l'Inde et du Sri Lanka, notamment, ces comptes offrent des taux d'intérêt concurrentiels ou plus élevés et des exonérations fiscales sur les revenus des intérêts générés par ceux-ci (Orozco, 2003 ; de Luna Martinez, 2005). Au Sri Lanka, les migrants bénéficient d'une assurance gratuite si leurs comptes dépassent un certain seuil et des facilités de prêt sont en place pour répondre aux besoins financiers du migrant.

3. Leçons tirées des politiques/programmes passés et actuels

- Il convient d'encourager la concurrence et d'éviter l'octroi de licences exclusives, étant donné que celles-ci donnent lieu à une tarification de monopole.
- Il convient d'encourager les partenariats entre les organismes gouvernementaux, les institutions financières, les prestataires de services de transferts de fonds et même les sociétés de technologie. Ces partenariats accroîtront obligatoirement la concurrence et augmenteront le niveau de la technologie utilisée, réduisant ainsi les frais.
- Il pourrait s'avérer utile de reconnaître les transferts de fonds comme une industrie distincte du secteur bancaire et, donc, elle serait soumise à différentes exigences de fonctionnement, étant donné que cela permettrait l'apparition d'un nombre plus important d'acteurs, améliorant la concurrence et réduisant les frais.
- Le gouvernement a un rôle potentiel à jouer dans la création de réseaux partagés et dans l'accès à la nouvelle technologie en matière de paiements. Vu les frais fixes considérables liés à la création d'une infrastructure de transferts de fonds, les avantages en matière de coûts pouvant être tirés de leur partage sont considérables. Les nouvelles technologies présentant de grandes chances d'être largement acceptées par les expéditeurs de fonds comprennent les instruments basés sur des cartes, les transferts de fonds par Internet, et les transferts de fonds via les téléphones mobiles.
- La diffusion efficace d'informations relatives aux prix des différents services de transferts de fonds peut aider les expéditeurs de fonds à choisir ce qui leur convient le mieux, compte tenu d'autres considérations telles que le risque, la vitesse et la commodité. La transparence découragera également les prestataires de services de transferts de fonds d'annoncer des prix inutilement élevés.
- Les négociations bilatérales ont porté leurs fruits dans la réduction des frais de transfert en facilitant les flux des transferts de fonds entre le pays expéditeur et le pays

destinataire. La coopération multilatérale entre les gouvernements et comprenant d'autres parties concernées, présente le potentiel de rendre les flux de transferts de fonds bien plus efficaces.

- Le niveau de connaissance financière parmi de nombreux migrants et leurs familles est bas. Une formation d'alphabétisation financière pourrait être assurée aux travailleurs migrants avant leur départ. Pour certains pays, il est démontré que la plupart des transferts de fonds sont effectués par les femmes. Une conception appropriée et le ciblage des programmes d'alphabétisation financière devraient considérer ce fait.
- Pour les pays d'origine des migrants, le fait d'encourager les banques nationales à étendre leurs activités aux pays qui comptent une concentration élevée de leurs migrants pourrait contribuer à la formalisation des transferts, tout comme la simplification des procédures et la réduction des frais.
- L'émission de cartes d'identification pour les travailleurs migrants pourrait contribuer à augmenter les transferts formels de fonds, mais des alternatives peuvent être considérées.
- L'assouplissement des contrôles stricts sur le change peut accroître considérablement les transferts formels. Mais il existe des preuves que dans la plupart des pays en développement, des contrôles relativement souples sur le change sont déjà en place.
- Des incitants fiscaux et d'autres privilèges constituent un moyen d'attirer les transferts de fonds vers des canaux plus formels.

4. Propositions concernant des actions futures

- Soutenir la mise en œuvre des Principes généraux pour les services de transferts de fonds internationaux sur la transparence, la protection des consommateurs, l'infrastructure des systèmes de paiement, le cadre juridique et réglementaire, les conditions de marché concurrentielles, une gouvernance appropriée et des pratiques de gestion du risque, comme présentés dans le Rapport CSPR-BM (CPSS-WB) de janvier 2007.
- Améliorer la transparence, la concurrence sur le marché des transferts de fonds, notamment en démantelant, lorsqu'ils existent, les monopoles dans le secteur des transferts de fonds à la fois dans les pays expéditeurs et destinataires des transferts de fonds.
- Examiner d'autres associations éventuelles entre les organismes gouvernementaux, les institutions financières, les prestataires de services de transferts de fonds, les organisations bénévoles et les sociétés de technologie. Etudier les composantes des associations couronnées de succès afin de les reproduire, en ce compris les capacités technologiques des pays impliqués compte tenu du besoin de réglementation et de protection des consommateurs.

- Institutionnaliser la diffusion publique des informations relatives aux prix des différents prestataires de services de transferts de fonds. Veiller à ce que le mode de diffusion atteigne le groupe cible.
- En ce qui concerne les pays expéditeurs et destinataires correspondants, explorer les éventuels accords bilatéraux du genre des précédents accords couronnés de succès cités plus haut. Cela comprend les éventuels accords en matière de connectivité des systèmes de paiement, l'accès aux institutions financière et l'acceptation des cartes d'identification pour les migrants.
- Explorer la possibilité d'accords multilatéraux, en particulier dans la création d'une infrastructure de paiement à l'échelle de la région, notamment le Corridor de développement sud-africain, ASEAN ou ASEAN + 3, etc..
- Etudier le profil des migrants, évaluer leur niveau de compétence financière et technologique, et concevoir des programmes d'alphabétisation financière adaptés à eux. La conception doit également tenir compte de l'endroit où la formation doit être donnée (que ce soit avant le départ ou après, dans le pays d'origine ou le pays de destination, etc.).
- Explorer d'autres éventuels moyens de formalisation des transferts de fonds, notamment le paiement des salaires des travailleurs migrants par le biais des banques (avec une option de transférer une partie au pays d'origine).
- Là où les contrôles sur le marché du change sont toujours stricts, œuvrer en vue de leur assouplissement.

(Juin 2007)

Main References

- Amin, Mohammed and Caroline Freund. 2005. *Migration and Remittances in ESA Countries*. Washington DC: World Bank.
- Asian Development Bank. 2006. *Workers' Remittance Flows in Southeast Asia*. Manila.
- Committee on Payment and Settlement System, The World Bank, *General Principles for International Remittance Services*, CPSS Publications No 76, January 2007, 61 pp
<http://www.bis.org/publ/cpss76.pdf>
- Consultative Group to Assist the Poor (CGAP). *Supporting remittances in South Africa: Estimating Market Potential and Assessing Regulatory Obstacles*.
- de Luna Martinez, Jose. 2005. *Workers' remittances to developing countries: A survey with central banks on selected public policy issues*. World Bank: Policy Research Working Paper No. 3638.
- European Commission. 2006. *Second EU Survey on Workers' Remittances from the EU to Third Countries*. Brussels.
- Hastings, Anne. 2006. *Entry of MFIs into the Remittance Market. Opportunities and Challenges*. Paper prepared for the Global Microcredit Summit held in Halifax, Nova Scotia, Canada on 13 November 2006.
- Husain, Tawfiq A. 2005. *Exchange companies – An important link in national remittances*. Presentation as part of the “Joint Conference on Remittances” at Asian Development Bank, Manila, Philippines, 12-13 September.
- Lasagabaster, Esperanza, Maimbo, Samuel Munzele and Hulugalle, Sriyani. 2005. *Sri Lanka's Migrant Labor Remittances: Enhancing the Quality and Outreach of the Rural Remittance Infrastructure*. Policy Research Working Paper 3789. World Bank. Washington D.C.
- Mellyn, Kevin. 2003. *Worker Remittances as a Developmental Tool: Opportunity for the Philippines*. Asian Development Bank. Manila.
- Migrant Remittances. 2007. *GCash, a remittance service offered by Globe Telecom, allows Filipino workers to send money from 17 countries through their beneficiaries' mobile phones*. January.
- Orozco, Manuel. 2002. *Workers remittances: The human face of globalization*. Multilateral Investment Fund: Inter-American Dialogue Working Paper.
- Orozco, Manuel. 2003. *Workers remittances: An international comparison*. Presentation for Inter-American Dialogue Project commissioned by Multilateral Investment Fund.

- Ratha, Dilip and Jan Riedberg. 2005. *On Reducing Remittance Costs*. World Bank: Washington D.C.
- Siddiqui, Tasneem. 2004. *Efficiency of Migrant Workers' Remittance: The Bangladesh Case*. Asian Development Bank. Manila.
- Suki, Lenora. 2004. *Financial institutions and the remittances market in the Dominican Republic*. New York: The Earth Institute at Columbia University.
- World Bank. 2005. *Global Development Finance 2005: Mobilizing finance and managing vulnerability*. World Bank: Washington D.C.
- World Bank. 2006. *Global Economic Prospects 2006: Economic implications of remittances on migration*. World Bank: Washington D.C.
- World Bank. 2007. *Middle East and North Africa Region 2007 Economic development and prospects: Job creation in an era of high growth (Advance copy)*.